



AVIS DE COURSE

Pornichet WINGFOIL Trophy 13 ou 14 juin 2026

Organisateur : Pornichet Glisse Trophy

Autorité sportive FFVoile : New Kite (Club 44067 – CDV 44)

Inscription au calendrier FFVoile en grade 5A

Pornichet Wingfoil Trophy fait partie du championnat régional des Pays de la Loire

Pornichet WingFoil trophy est une compétition de wingfoil organisée par Pornichet Glisse Trophy, en collaboration avec l'association FFVoile Newkite, sur la plage des Libraires à Pornichet.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'une planche ne peut pas réclamer (No Protest) contre une autre planche pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a)

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe B
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones
- 1.3 - les règlements fédéraux
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles et affichées sur le tableau à partir du samedi 13 juin 2026.

2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante
www.pornichetpaddletrophy.com

3 COMMUNICATION

3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'elle est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un concurrent ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les concurrents.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 Le nombre de compétiteurs est limité à 30. Au-delà, une liste d'attente pourra être mise en place.

Lien pour s'inscrire : <https://www.pornichetpaddletrophy.fr/participer/sinscrire/>

4.2 L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou refuser une inscription au regard des critères énoncés précédemment et du respect de l'esprit de la compétition.

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
- Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

La licence Club FFVoile mention « compétition » valide
ou
La licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de
l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif
mineur

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- En cas d'accord de l'organisateur, pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
- Pour les coureurs de nationalité française et/ou les coureurs étrangers n'ayant pas de justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membres de World Sailing, une licence journalière sera à souscrire sur place le jour de l'inscription.

c) Pour tout compétiteur mineur, en cas d'accord de l'organisateur, une autorisation parentale

4.4.2

Pour la planche, l'autorisation de port de publicité si nécessaire

4.5

Pour être considérée comme inscrite à l'épreuve, une planche doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5

DROITS A PAYER

5.1

Classe Wingfoil adulte : 32 € / moins de 18 ans : 21 €

5.2

La date limite d'inscription est fixée au vendredi 05 juin 2026

6

PUBLICITE

6.1

[DP] [NP] Les concurrents peuvent être tenues d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2

[DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing

8

PROGRAMME

Samedi 13 juin	13h00 – 14h30	Confirmation des inscriptions wingfoil dans le village
	15h00	Briefing des compétiteurs (présence obligatoire)
	15h30	A disposition du comité de course pour le 1 ^{er} signal d'avertissement pour des courses sur parcours construits
Dimanche 14 juin	JOURNEE DE RESERVE si nécessaire	
	11h00 – 12h30	Confirmation des inscriptions dans le village
	13h00	Briefing des compétiteurs (présence obligatoire)
	13h30	A disposition du comité de course pour le 1 ^{er} signal d'avertissement pour des courses sur parcours construits

9

CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.2

Les compétiteurs peuvent être contrôlés à tout moment.

9.3

[DP] **Matériels de sécurité :**

Les équipements suivants sont obligatoires à tout moment sur l'eau :

- Les combinaisons isothermiques dans une eau à 18° ou moins
- un dossard (fourni par l'organisateur)
- Le port du casque conforme à la norme NF
- Le gilet de protection et d'aide à la flottabilité 50N conforme à la division 240, ou une veste de protection conforme à la division 240

10

LES PARCOURS

Le parcours sera de type construit IN & OUT, DOWNWIND

Le parcours pourra être modifié, adapté à tout moment en fonction des conditions de navigation.

11

SYSTÈME DE PÉNALITÉ

12 CLASSEMENT

La compétition sera validée à partir de 2 courses courues et validées.

13 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

[DP][NP] Les bateaux des accompagnateurs seront présents sur l'ensemble du parcours.

14 PROTECTION DES DONNÉES

14.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

14.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

15 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre de la planche, la mauvaise navigation d'autres planches, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

Président du comité de course : Thierry RENAUD

Directeur de course du Pornichet Glisse Trophy : Xavier POIROT

ANNEXE 1

Zone de course et parcours possible

